



Le vin : un produit du patrimoine gastronomique français qui n'échappe pas aux analyses !

Les accréditations en œnologie figurent parmi les toutes premières délivrées par le Cofrac. Si les analyses sous accréditation dans ce domaine relevaient au départ d'un cadre réglementaire, elles ne sont aujourd'hui plus systématiquement obligatoires mais conservent néanmoins une place de choix. | par Julie Petrone-Bonal

Le Cofrac compte quelque 142 laboratoires accrédités dans le domaine du vin qui s'intéressent à deux types de recherches : les analyses compositionnelles, sur le produit fini, pour surveiller par exemple le degré d'alcool, le dioxyde de soufre ou le pH du vin ; et les analyses de contaminants, sur les matières premières ou le produit fini, dans le cadre d'une recherche de pesticides ou de métaux lourds notamment.

Accrédités selon la norme NF EN ISO/IEC 17025, ces laboratoires n'ont pas d'obligation de travailler sous accréditation. Leurs clients peuvent cependant leur en faire la demande dans certains cas, lorsque celle-ci est requise :

- En vue d'une demande pour obtenir un signe officiel de la qualité et de l'origine (cf. pages 22 et 23) ;
- Pour exporter leur vin à l'étranger. L'accréditation, gage de qualité, permet d'obtenir un certificat nécessaire pour passer les barrières douanières. Les analyses varient alors en fonction des exigences du pays importateur ;
- Dans le cadre de concours permettant de reconnaître la qualité du vin. Pour y participer, le concurrent doit fournir des résultats d'analyses menées sous accréditation.



POUR MIEUX COMPRENDRE L'ACTIVITÉ D'UN LABORATOIRE ŒNOLOGIQUE, DÉCOUVREZ LE TÉMOIGNAGE DE MARC SAMIRANT, RESPONSABLE QUALITÉ HYGIÈNE SÉCURITÉ ENVIRONNEMENT POUR LE GROUPE ICV*

Pouvez-vous nous présenter en quelques mots votre activité ?

Le Groupe ICV compte neuf laboratoires d'analyses œnologiques. Nous avons une double activité de conseil et d'analyse, pour laquelle nous traitons plus de 700 000 échantillons ou 5 000 000 de paramètres. 150 personnes travaillent pour le Groupe sur dix sites situés sur la façade méditerranéenne et dans la Vallée du Rhône.

Nos clients sont des caves particulières ou des caves coopératives. Nous avons aussi des structures de vente et des négociants qui font appel à nous.

Les demandes d'analyses interviennent dans le cadre de la production du vin, lorsqu'il est en cours de fabrication, et hors production, sur produit fini, en particulier pour les concours vinicoles, l'export et pour obtenir une appellation.

Depuis combien de temps vos laboratoires sont-ils accrédités ?

Notre premier laboratoire est accrédité depuis 1995. Nous faisons partie des tout-premiers accrédités par le Cofrac !

Toutes nos analyses, qu'elles soient réalisées sous accréditation ou non, suivent le même système de management de la qualité. Nous avons environ 10 % de nos analyses faites sous accréditation.

Au départ, l'accréditation était une demande des services de l'État pour l'attribution des appellations et l'obtention des aides communautaires européennes. Il y a eu de nombreuses évolutions depuis.

La marque d'accréditation reste une référence pour les échanges commerciaux internationaux. Elle n'est plus obligatoire mais toujours reconnue.

Comme de nombreux laboratoires, nous sommes convaincus des bénéfices d'une accréditation et nous communiquons beaucoup auprès de nos clients pour les encourager à y avoir recours. Nous avons pour cela choisi de rééquilibrer nos prix et nos tarifs sont dorénavant déterminés en fonction des paramètres demandés indépendamment de l'accréditation.

Quels sont selon vous ces bénéfices ?

Pour nos clients, producteurs, acheteurs et vendeurs de vins, l'accréditation est un « plus » incontestable. Elle leur apporte une garantie sur la qualité du résultat analytique. Grâce à l'homogénéisation des pratiques au sein des laboratoires accrédités, que ce soit en France ou à l'international, la qualité des résultats sera équivalente. ❖

* Accréditations et portées correspondantes disponibles sur www.cofrac.fr